NATIONS
UNIES

E

Conseil Economique
et Social

Distr.
LIMITEE

E/1997/L.23/Add.2
22 juillet 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Session de fond de 1997
Genève, 30 juin - 25 juillet 1997
Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORTS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES

Répertoire des projets de proposition des organes subsidiaires du Conseil économique et social appelant des décisions du Conseil ou portés à son attention

Note du secrétariat

Additif

La décision ci-après du Comité des droits économiques, sociaux et culturels est portée à l'attention du Conseil.

Réunion extraordinaire du Groupe de travail de présession du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (20-24 avril 1998)

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels,

Soulignant l'importance qu'il attache à l'adoption d'observations générales,

Notant que depuis sa création, en 1987, il n'a pu adopter que sept observations générales,

Rappelant sa décision de mai 1997 visant à commencer la rédaction d'un ensemble d'observations générales que le Comité examinerait et adopterait dans les deux ans,

Ayant conclu que la manière la plus efficace de procéder était de charger un groupe de travail de se livrer à un examen préliminaire minutieux des projets présentés par les membres du Comité,

Décide d'organiser, à titre exceptionnel et dans la limite des ressources disponibles, la réunion d'un groupe de travail spécial composé de cinq membres désignés à cet effet, pendant la semaine précédant sa dix-huitième session, en avril 1998;

Demande au secrétariat de prendre les dispositions voulues pour la tenue de cette réunion.

GE.97-63332 (F)